

COMMUNE DE NEUVILLE-LES-DAMES

Enquête publique sur la modification n°4 du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 26 juillet 2023, le Maire de la commune de Neuville-Les-Dames a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné M. CANARD André en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 22/08/2023 au 23/09/2023 inclus, soit pendant 33 jours. Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la mairie : www.neuvillelesdames01.fr et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le samedi 23 septembre 2023 de 9 H à 12 H.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Neuville-Les-Dames les :

- mardi 22 août 2023 de 16 H à 18 H
- mercredi 06 septembre 2023 de 10 H à 12 H
- samedi 23 septembre 2023 de 9 H à 12 H

Observations et propositions pourront également être formulées sur l'adresse sg@neuvillelesdames01.fr

Cet avis complet est affiché en mairie sur le panneau d'affichage et peut être consulté sur le site internet de la commune : www.neuvillelesdames01.fr

Au terme de l'enquête, la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Michel CHALAYER